

**Message du Conseil communal au Conseil général n° 78 du 5 septembre 2016**

OBJET : Ratifier la décision de l'assemblée des délégués et voter le crédit de Fr. 224'250.-, à financer par prélèvement dans le fond, pour le renouvellement du parc informatique de l'école secondaire de la Haute-Sorne

1. Préambule / Objet

Depuis plusieurs années une provision est faite pour le remplacement du parc informatique de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne. En 2016 l'échéance est arrivée au terme pour le remplacement du matériel, l'amélioration du réseau et l'installation d'un réseau sans fil.

Le budget 2016 de l'Ecole secondaire prévoit le montant de Fr. 239'400.- pour le remplacement du parc informatique. Le budget a été présenté aux conseils communaux des trois communes, et la part respective de chaque commune a été intégrée dans les budgets des communes concernées.

Le syndicat, selon l'article 17 et par son assemblée des délégués représentant les trois communes membres, a accepté ce crédit à financer par le fond à disposition "*remplacement du parc informatique*". La commande a été passée suite à un marché public sur invitation pour un montant inférieur au budget prévu, soit Fr. 224'250.- (décision de l'assemblée des délégués du 3 mai 2016).

2. Introduction

Malgré des pratiques antérieures et des interprétations différentes de l'article 17 lettre m) des statuts en vigueur, les compétences de l'assemblée pour les dépenses nouvelles et qui ne sont pas en rapport avec les charges d'exploitation budgétisées s'élèvent au maximum à 10% du budget de fonctionnement. Lorsque la dépense dépasse ce 10%, la décision de l'assemblée des délégués doit être ratifiée par les autorités communales compétentes. En effet, il y a eu confusion et interprétation différentes de la part du Syndicat dans les termes "dépenses nouvelles et non budgétisées" dans le budget adopté.

Finalement et juridiquement il est défini que les dépenses du syndicat dépassant le 10% du budget de fonctionnement doivent être ratifiés par les trois communes membres.

Le Conseil communal a rendu attentif le Syndicat qu'à l'avenir, les dispositions légales devaient être appliquées.

C'est donc la raison pour laquelle cet objet est soumis au Conseil général et le sera également dans les assemblées de Saulcy et Boécourt.

3. Considérations générales

Cette procédure après réalisation est en effet peu commune et découle de l'interprétation des statuts concernant les compétences financières du syndicat. Les statuts de l'Ecole secondaire méritent d'être plus explicites et précis afin d'éviter ce genre de confusion.

Après différents renseignements auprès du Délégué aux communes, les trois législatifs doivent ratifier la décision de l'assemblée des délégués, dans les 6 mois qui suivent la décision de l'assemblée, selon la loi.

4. Considérations particulières

Afin de clarifier les compétences de chacun dans les dossiers de l'Ecole secondaire, respectivement dans les statuts datant de 1993, et de profiter de mettre à jour ces derniers suite à la commune fusionnée, une analyse et proposition de révision des statuts sont en cours. Le projet sera discuté entre les conseils communaux et le syndicat, pour être ensuite soumis aux législatifs des trois communes membres.

5. Réalisation

L'installation de tout ce système informatique s'est réalisé pendant les vacances d'été afin d'être opérationnel et fonctionnel impérativement pour la rentrée.

6. Descriptif des travaux et installation

- Renouvellement du serveur
- Renouvellement des postes existants
- Renouvellement des imprimantes
- Extension de 4 postes des 2 salles informatiques
- Equipement d'un poste professeur par classe
- Renouvellement des ordinateurs portables
- Installation d'une infrastructure réseau sans fil
- Licences
- Configuration

Pour un montant total de Fr. 224'250.-

7. Financement

Coût total	Fr. 224'250.-	
À financer par le fond (246'167.- 31.12..2015)		Fr.224'250.-
Recours à l'emprunt	Fr. 0.00	

8. Préavis des autorités

Le Conseil communal, le dicastère Ecoles, culture, sports et affaires sociales, le dicastère des finances préavisent favorablement cet objet à l'unanimité et invitent le Conseil général à ratifier le crédit tel qu'il lui est soumis.

Haute-Sorne, le 5 septembre 2016

Au nom du Conseil communal
Le Président

Jean-Bernard Vallat

Le Secrétaire

Michel Guerdat

ESHS

Résumé - Renouvellement informatique 2016

Somme à disposition sur provision au 01.01.2016 : 240'000.-

Offre Glanzmann Informatique (sauf imprimantes TIBO avec PaperCut)			
	Prix HT		Prix TTC
Serveur	CHF	18'900	CHF 20'412
Postes fixes	CHF	33'330	CHF 35'996
Extension de 4 ordinateurs en salles d'informatique	CHF	11'492	CHF 12'411
Ordinateurs de classe	CHF	48'240	CHF 52'099
Imprimantes	CHF	6'281	CHF 6'783
Microsoft Office	CHF	9'350	CHF 10'098
Ordinateurs portables pour 2 chariots	CHF	25'040	CHF 27'043
Connectique Wifi	CHF	14'284	CHF 15'427
Mise à jour postes existants	CHF	2'400	CHF 2'592
Casques pour portables	CHF	1'560	CHF 1'685
Total renouvellement	CHF	170'877	CHF 184'547
Offre Heiniger AG			
2 chariots pour portables avec options		CHF	12'000
2 switches 12 ports		CHF	800
Total chariots		CHF	12'800
Logiciels			
Videopad (Offre NCH Software)		CHF	4'100
Logiciels Adobe		CHF	5'700
Autres logiciels		CHF	3'000
Total logiciels		CHF	12'800
Projecteurs			
Fin de l'équipement dans les 6 pavillons bois		CHF	6'000
Total projecteurs		CHF	6'000
Total		CHF	216'147
Solde sur provision sans matériel remplacé plus tard		CHF	23'853
Eléments à changer les prochaines années (Offre Glanzmann informatique)			
Ecrans, switches, Onduleur, etc.	CHF	7'503	CHF 8'103
Total tout compris		CHF	224'250
Solde sur provision si tout est changé		CHF	15'750